

Question écrite du 25 janvier 2016 de M. Stéphane Guex: «Que se passe-t-il au Grand Théâtre?»

Par communiqué de presse, nous avons appris que l'annulation de la mise en scène de la *Flûte enchantée*, en fin d'année 2015, coûterait 200 000 francs en pure perte, puisqu'il paraît improbable que le décor soit recyclé.

On sait moins que la direction annule régulièrement des contrats sans motif valable, occasionnant ainsi des remplacements qui ont des conséquences sur le budget. Ainsi pour les *Troyens*, en octobre 2015, Clémentine Margaine, à la suite d'un désaccord avec le chef d'orchestre, a été remplacée par Béatrice Uria-Monzon, cantatrice accomplie, certes, mais qui ne se déplace pas pour rien, ce qui est légitime au vu de son talent et de l'urgence de la circonstance. Dans la même production, le ténor Bernard Richter a également repris le rôle de Hylas à la dernière minute, pour des raisons inconnues. Des spécialistes estiment entre 30 000 et 50 000 francs le prix de ces remplacements, en plus des salaires contractuels des artistes préalablement engagés dont, sauf information contraire, personne n'a signalé qu'ils avaient été responsables de faute professionnelle.

Le Conseil administratif dispose-t-il d'informations de la direction artistique et peut-il enjoindre à celle-ci de faire preuve de vigilance tant dans la gestion des ressources humaines que dans l'usage des deniers publics?